



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du jeudi 15 mai 2025

1

Nombre de membres en exercice : 15

Étaient présents (12) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Alice PRUD'HOMME (*arrivée à 18H43*), Maxime RANCON (*arrivé à 19H56*), Éric RIPPERT, Rémi ROUX.

Pouvoirs (2) : Florent LONGIS à Dominique BARNÉOUD, Carole ROBERT à Marie-Noëlle DISDIER.

Étaient absents excusés (3) : Florent LONGIS, Sandrine REYMOND, Carole ROBERT.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le Maire ouvre donc la séance à 18 H 30.

I. Désignation du secrétaire de séance

Christine LAZARINI est désignée secrétaire de séance.

***II. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 20 mars
et 3 avril 2025***

⇒ **Approuvés à l'unanimité des membres présents.**

III. Compte-rendu des réunions

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 3 avril et le 15 mai 2025.

2

4 avril 2025 : Formation aux « gestes qui sauvent ». Rapporteur : François ROTH.

Pour sa 3^{ème} édition, cette formation proposée par la commune a rassemblé 86 participants (35 pour la 1^{ère} et 68 pour la 2^{ème}, donc belle progression). Tous les partenaires sont vivement remerciés : les sapeurs-pompiers, les infirmières formatrices du service des urgences de l'hôpital de Briançon, la Protection civile des Hautes-Alpes et l'assureur Groupama pour la collation offerte à l'issue. Les différents ateliers pratiques ont permis aux participants de s'initier ou de se perfectionner aux gestes essentiels qui permettent de porter secours. Il est vivement souhaité que cette formation soit reconduite l'année prochaine car elle renforce la culture du secours citoyen sur le territoire.

5 avril 2025 : Concert de printemps de l'Écho des Glaciers. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

L'harmonie a rajeuni son répertoire et ce concert a proposé des morceaux entraînants de très belle qualité !

7 avril 2025 : Conseil d'Administration du CCAS. Rapporteur : Carine QUILICI.

Il s'agissait du vote du budget qui suivait celui de la commune. Un temps d'échange sur le besoin de logement d'urgence a suivi. Il est précisé que le CCAS ne peut en aucun cas se substituer aux services de la Préfecture et du Département sur ces dossiers, son action reste modeste et limitée à la possibilité de prise en charge d'une nuit d'hôtel occasionnelle (par exemple en cas de grand froid). Par contre, les demandeurs ne doivent pas hésiter à venir en mairie pour se faire aider et être accompagnés lors du montage du dossier OPH, car seuls les dossiers complets sont pris en compte lors de l'examen par la commission mensuelle.

10 avril 2025 : Webinaire proposé par l'association des Maires Ruraux de France. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Cette réunion a été animée par des représentants du réseau A.M.U. (Assistance à Maîtrise d'Usage) et l'exemple présenté était celui du réaménagement d'une cour d'école. En premier lieu le réseau A.M.U. France a exposé ses objectifs ainsi que la notion d'Assistance à Maîtrise d'Usage, puis sa démarche. Il s'agit d'élaborer une démarche participative basée sur l'écoute des usagers, qui concerne les équipements publics, le logement, le sanitaire et l'économie sociale. Le cas concret présenté dans un deuxième temps était celui du réaménagement d'une cour d'école dans un village de 750 habitants. Il est à retenir que dans ce processus, la concertation prime et que ceci permet d'éviter des mésusages lors de la réalisation des projets.

17 avril 2025 : Commission municipale d'Appel d'Offres. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Il s'agissait de désigner les entreprises retenues pour certains lots du marché « extension du marché couvert et pose de panneaux voltaïques ».

19 au 21 avril 2025 : Sélectif national descente, classique et sprint – Sélection équipe de France U18. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cet évènement sportif a rassemblé quelques 300 bateaux, et de très nombreux visiteurs et accompagnants des compétiteurs. Les élus ont pu faire connaissance avec les jeunes qui représenteront la France pour les Championnats du Monde, et c'était aussi l'occasion de signer pour les 5 prochaines années la convention de gestion du stade d'eau vive avec le Comité Régional de Canoë-Kayak.

22 avril 2025 : Assemblée Générale de Vivre Sa Vie Chez Soi (V.V.C.S.). Rapporteur : Carine QUILICI.

L'association s'est remise des problèmes financiers rencontrés en 2024, mais elle accuse une baisse d'activités eu égard à un problème de recrutement (elle n'est pas en capacité de pourvoir l'ensemble des besoins recensés). Pour pallier ce problème, un projet de partenariat avec la fondation Edith Seltzer permettrait à l'association de s'appuyer sur un dispositif performant et un personnel rajeuni. Le bilan a été présenté par services :

- SIAD (soins infirmiers à domicile) : 47 bénéficiaires.
- SAAD (service d'aide à la personne) : 178 bénéficiaires.
- SA (gestion des troubles cognitifs légers et modérés) : 38 bénéficiaires.
- Accueil de jour : 18 bénéficiaires (les aidants qui peuvent ainsi être soulagés pendant quelques heures).

Le dossier d'habitat inclusif progresse doucement. *Rémi ROUX* fait un point sur les subventions et *Alain SANCHEZ* précise que les coûts ont évolué à la hausse en raison de la nécessité de dépolluer le site.

23 avril 2025 : Commission scolaire / jeunesse. Rapporteur : Christine LAZARINI.

L'ordre du jour portait sur le projet de pouvoir faire manger au restaurant scolaire du collège les élèves de l'école élémentaire, ce qui permettrait de supprimer le trajet école / cantine du Quartz, et donc de réduire les frais de transport, et serait moins fatigant pour les enfants. Le dossier nécessitant au moins 6 mois d'instruction, le projet pourrait aboutir pour la rentrée 2026 sur la base d'une quarantaine d'élèves du CP au CM2, accueillis entre 12H15 et 13H (donc sans changement d'horaires pour l'école). Le dossier sera présenté au président du Département.

Il a ensuite été question du marché public pour l'offre de repas de la cantine pour la prochaine rentrée, puis de l'effectif prévisionnel de la TPS, très faible puisque réduit à 2 dossiers. La question s'est donc posée du maintien de cette toute petite section pour la rentrée 2025.

24 avril 2025 : Commission Urbanisme élargie. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cette réunion faisait suite à celle du 20 janvier afin de poursuivre la réflexion sur le foncier communal. Il a été décidé de rénover la maison sise au 3 rue des Œillets des Alpes, et de vendre celle du 5 rue du Lys des Alpes.

25 avril 2025 : Comité de pilotage classe TPS. Rapporteurs : Christine LAZARINI / Alain SANCHEZ.

Suite à la commission du 23 avril (voir précédemment), M. Frédéric MATT, inspecteur de l'Éducation Nationale pour la circonscription de Briançon présent à ce COPIL, a fortement incité la commune à ne pas supprimer la TPS (il n'y en a que 6 sur le département), à effectuer un nouveau recensement, et à solliciter les communes environnantes et la PMI. Il a évoqué la possibilité de faire des classes mixtes TPS / MS. Il a été décidé lors de ce COPIL qu'il n'y aura pas de cantine pour les enfants accueillis en TPS à la prochaine rentrée, car il est constaté une impossibilité de proposer ce service facultatif dans de bonnes conditions. Reste le problème de la sieste et de l'utilisation des

locaux, qui ne sont pas adaptés à un tel fonctionnement à l'école du Plan d'Ergue. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas confusion entre TPS et garderie...

M. MATT a proposé de faire un nouveau bilan lors d'un prochain COPIL qui se tiendrait à la fin du mois de mai.

25 avril 2025 : Réunion de concertation au sujet de l'organisation de la rentrée scolaire 2025/2026. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Les effectifs annoncés pour la rentrée 2025 à l'école de l'église étaient annoncés avec une forte hausse. Ils ont été revus à la baisse suite à des demandes de dérogation pour l'école du Plan d'Ergue et 23 élèves seront accueillis dans cet établissement, ce qui n'implique pas de changement dans son organisation pour le moment.

26 avril 2025 : Passage de la locomotive à vapeur avec arrêt de 80 mn en gare de L'Argentière. Rapporteur : Carine QUILICI.

A l'occasion du 150^{ème} anniversaire de l'arrivée du train, le collectif de l'Étoile ferroviaire de Veynes a fait circuler une locomotive à vapeur entre Veynes et Briançon. Seules les communes de L'Argentière et Gap ont organisé une manifestation pour honorer ce passage. Les visiteurs ont donc été accueillis sur le parvis de la gare avec une boisson et des gâteaux d'apéritif. Le musée de la mine a mis en place une exposition et a tenu une permanence. Quelques 200 personnes sont passées sur le stand. Lisa, chargée d'animations, et le service de la mine d'argent sont vivement remerciés pour l'organisation de la manifestation et leur présence.

27 avril 2025 : Cérémonie commémorative des Déportés de la Deuxième Guerre Mondiale. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

et 8 mai 2025 : Cérémonie commémorative pour le 80^{ème} anniversaire de la victoire. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

La cérémonie du 8 mai a rassemblé beaucoup plus de monde (dont de nombreux maires du territoire) et la municipalité a eu le plaisir et l'honneur d'accueillir une petite section du 4^{ème} RC pour le défilé. Il est souligné qu'une fois encore la classe « Mémoire et Avenir » et les membres du CMJ ont répondu à l'appel !

27 avril 2025 : Tournoi de judo organisé par le Judo Club des Écrins. Rapporteur : Carine QUILICI.

Comme chaque année cette manifestation a remporté un vif succès, le gymnase était plein et les clubs se sont déplacés en nombre.

29 avril 2025 : Comité de pilotage France Services. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Cette rencontre annuelle permet aux équipes France Services de présenter le bilan de leurs activités et des actions réalisées devant les élus, les représentants de l'État et les opérateurs nationaux : France Travail, Caisse Commune de Sécurité Sociale (CPAM et CAF). Accueil chaleureux, ateliers ludiques, réunion plénière puis temps d'échanges se sont succédés et ont permis de mettre en valeur et expliquer les missions de France Services. Le rendez-vous est pris en 2026 pour les 30 ans des France Services du Pays des Écrins, et du Guillestrois Queyras.

29 et 30 avril 2025 : Commission du personnel communal. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Plusieurs candidatures ont été reçues en mairie pour le poste de gestionnaire administratif. 5 candidats ont été présélectionnés pour un entretien. Madame Aliette CHARROUD a été recrutée et prendra ses fonctions le 2 juin.

7 mai 2025 : Réunion publique de lancement de l'OPAH-RU du Pays des Écrins. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

De nombreux citoyens du territoire étaient présents pour la présentation de cette opération par SOLIHA. Le calendrier de prise de rendez-vous est d'ores et déjà actif et publié sur le site internet de la mairie. Le SOLIHA sera également présent à la Journée de l'Habitat qui aura lieu le samedi 24 mai au complexe sportif.

Carine QUILICI constate que ce sont surtout des propriétaires occupants qui étaient présents, et très peu de propriétaires bailleurs alors que le souhait de la commune est d'inciter ces derniers à rénover les logements pouvant être proposés à la location et qui manquent actuellement sur le territoire. Il lui est précisé que des actions spécifiques sont en cours sur ce dossier avec l'appui de l'ADIL 04/05.

10 et 11 mai 2025 : Trail de la Haute-Durance. Rapporteur : François ROTH.

Cette nouvelle édition était une fois de plus un bel événement sportif, réunissant de nombreux participants et offrant de belles performances dans un contexte météorologique favorable. François ROTH souligne la participation d'un agent et d'une élue.

Alice PRUD'HOMME souhaite féliciter l'association organisatrice (Athlé Trail en Argentiérois) pour son implication ainsi que pour le travail réalisé sur les sentiers. Le débalisage quasi systématique sur certains secteurs est source de tracas car il faut remettre les panneaux en place plusieurs fois.

Alain SANCHEZ a participé à la remise des prix et a constaté que les jeunes étaient présents en nombre (sélection U18). Il félicite tous les bénévoles qui ont encore une fois largement contribué à la réussite de cet événement sportif.

13 mai 2025 : « Rendez-vous de l'urbanisme » du CAUE05. Rapporteur : Serge THIVOLLE.

Ce rendez-vous était axé sur la Loi Lemeur du 19 novembre 2024 ayant pour objet de réguler les locations Airbnb, qui jusqu'alors bénéficiaient de dégrèvements très élevés et d'avantages fiscaux faisant ainsi du tort aux autres modes de locations à plus long terme. Pour favoriser la location à l'année, les propriétaires sont vivement incités à demander le classement de leur bien (simplement en venant en mairie), ce qui les protège en cas de difficulté avec des locataires.

13 mai 2025 : Séminaire des Maires dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) et le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) ont été rebalayés auprès des Maires. Le SCoT sera voté en mai 2026 et porte sur les 20 prochaines années (jusqu'en 2045). Le vote sera donc confié aux nouvelles équipes municipales, ce qui semble être aberrant car l'équipe actuelle travaille sur ce schéma depuis 4 ans... l'équipe actuelle devra se prononcer sur le PAS en juin et sur l'arrêt du SCoT en novembre, pour que l'enquête publique et la consultation des Personnes Publiques Associées puissent avoir lieu avant le vote définitif.

14 mai 2025 : Rencontre « Sentiers » avec le Parc National des Écrins (PNE). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Les communes de Vallouise et Freissinières étaient présentes car comme la nôtre, elles sont concernées par les sentiers. Le PNE fait face à une baisse des dotations de l'État et demande, notamment aux communes, de participer financièrement à l'entretien des sentiers. Le PNE a classé les sentiers selon 3 niveaux : 1 = desservent les refuges donc indispensables à maintenir, 2 = moyennement importants, 3 = de moindre importance.

Sur notre territoire, c'est le sentier de Malafouasse qui se trouve au cœur du sujet, bien qu'étant classé de niveau 1.

Sur le coût estimé des travaux, le PNE peut en financer le quart, le reste restant à la charge de la commune. Un plan de financement est proposé en conséquence, mais ne serait-il pas plus judicieux de contourner cette zone qui reste extrêmement instable ? C'est faisable en 45 mn en passant par les prés qui se trouvent au-dessus, et c'est ce que font déjà les bergers avec les troupeaux. D'après Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON et Éric RIPPERT, cela ne fera que reporter le problème car un autre torrent est à franchir sur le parcours avant d'arriver à la cabane... Alain SANCHEZ précise qu'une prochaine réunion avec le groupement pastoral doit être programmée sur ce sujet.

Éric RIPPERT exprime son mécontentement face au constat de la non-remise en état des sites / équipements après divers travaux. Pour exemple : la Mureigne, Champ Pelbaud, la route du vallon du Fournel... suite à des exploitations forestières notamment. Maxime RANCON appuie ces propos, certains de nos sentiers de randonnées sont « massacrés » pour sortir le bois alors qu'il serait possible de créer des traînes 50 mètres plus loin au lieu de transformer une belle sente en piste forestière d'exploitation.

14 mai 2025 : Conseil Municipal Jeunes. Rapporteur : Christine LAZARINI.

Un seul jeune élu était présent et un problème technique est survenu lors de la fabrication des balles pour la fête du 14 juin : un nouvel atelier a été prévu le 6 juin !...

14 mai 2025 : Commission du personnel communal. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

La commission s'est réunie pour sélectionner les jeunes ayant postulé aux emplois saisonniers à pourvoir aux services techniques comme chaque été. 2 travailleront du 1^{er} au 31 juillet, 2 autres du 15 juillet au 15 août.

IV. Délibérations approuvées

1. Modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire a approuvé, par délibération du 27 février 2025, les modifications suivantes de l'article 6.1.2 E des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » :

Cet article s'applique sur le territoire des communes membres à l'exception de la commune de Puy Saint Vincent, qui est autorisée à créer un office de tourisme, à compter du 1^{er} octobre 2025.

L'office de tourisme assure les missions obligatoires définies à l'article L133-3 du code du tourisme comprenant :

- Accueil et information des touristes.
- Promotion touristique en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme.
- Contribution à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Sont aussi de compétences communautaires :

- Animations destinées en priorité aux populations touristiques en collaboration avec des associations locales, si existantes.
- Commercialisation de produits touristiques.
- Observatoire du tourisme à l'échelle du territoire intercommunal.

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de Communes instaure et perçoit la taxe de séjour en lieu et place des communes. Elle reversera à la commune de Puy Saint Vincent ou l'office de tourisme qu'elle aura créé, la taxe de séjour perçue sur son territoire.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

2. Convention pour le logement des travailleurs saisonniers.

La commune de L'Argentière-La Bessée a fait l'objet d'un classement en tant que « commune touristique » par arrêté préfectoral du 18 août 2021, suite à demande.

Par conséquent elle doit répondre à certaines obligations prévues à l'article 47 de la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016. En effet, les dispositions législatives prévoient que les communes ayant reçu cette reconnaissance doivent conclure avec l'État, une convention pour le logement des travailleurs saisonniers.

La municipalité a donc décidé par délibération du 17 octobre 2024 de confier à la Communauté de Communes du Pays des Écrins (CCPE) la mission de diagnostic des besoins en logements pour les travailleurs saisonniers et d'élaboration concertée d'un plan d'actions pluriannuel.

Le 1^{er} avril 2025 s'est tenu un comité de pilotage durant lequel les actions envisagées ont été présentées par les communes concernées et l'intercommunalité.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention 2025-2028 qui liera la commune de L'Argentière-La Bessée à la Préfecture des Hautes-Alpes et à la Communauté de Communes du Pays des Écrins. Les actions transversales, comme l'information et la communication sur les dispositifs et les aides d'accès au logement pour les travailleurs saisonniers et les propriétaires, sont portées par la CCPE, l'action propre à la commune s'attache à favoriser l'accueil de travailleurs saisonniers en habitat mobile ou en habitat de plein air. Des réunions de travaux animés par la CCPE vont prochainement débiter.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

3. Demande de subvention au Département pour l'acquisition de matériel au foyer culturel.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'achat d'un lave-vaisselle professionnel pour la salle du foyer culturel, et précise que son coût prévisionnel est de 2 875 € HT sur lequel une subvention à hauteur de 2 000 € est sollicitée auprès du Département (enveloppe cantonale).

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

4. Demande de subvention au Département pour le remplacement des pompes de chauffage au gymnase.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de remplacement de deux pompes du circuit de chauffage du complexe sportif du Quartz, et précise que son coût prévisionnel est de 5 908 € HT sur lequel une subvention à hauteur de 3 000 € est sollicitée auprès du Département (enveloppe cantonale).

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

5. Demande de subvention au Département pour la mise en place d'une clôture à l'aire de jeux des Sablonnières.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réfection de la clôture de l'aire de jeux des Sablonnières, et précise que les travaux seront réalisés en régie municipale. Le coût prévisionnel de cette opération est de 3 750 € HT sur lequel une

subvention à hauteur de 2 000 € est sollicitée auprès du Département (enveloppe cantonale).

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

6. Demande de subvention au Département pour la remise aux normes de tableaux électriques en logement communal.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet travaux de mise aux normes de trois tableaux électriques dans des appartements communaux (Coucardier et Gendarmerie), et précise que son coût prévisionnel est de 4 191,71 € HT sur lequel une subvention à hauteur de 2 000 € est sollicitée auprès du Département (enveloppe cantonale).

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

7. Signature d'une convention pour l'organisation de l'action interbibliothèques.

Depuis plusieurs années, les bibliothèques des communes du Pays des Écrins coopèrent au travers d'un réseau des bibliothécaires. Cette collaboration a donné lieu à la mise en place d'un événement interbibliothèques bisannuel dont la troisième édition est prévue en 2025.

Cette action permet de créer une dynamique locale sur le territoire, en favorisant la fréquentation et la visibilité des lieux, tout en valorisant le travail en réseau des bibliothèques et leur offre culturelle.

Le thème « Agriculture et alimentation » retenu pour l'action culturelle 2025 donnera lieu à des manifestations sur la période du 20 septembre au 15 novembre 2025 dans chaque bibliothèque municipale participante, sous forme d'expositions, de conférences, de projections, d'échanges et spectacles.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

8. Adhésion de la commune à la Fédération Française Tourisme et Patrimoine Souterrain.

La Fédération Française du Tourisme et Patrimoine Souterrain a pour objet d'offrir à tous les gestionnaires et conservateurs de patrimoines souterrains aménagés pour le tourisme un cadre commun dans l'exercice de leur activité. En l'espèce, de rassembler les gestionnaires de patrimoines souterrains aménagés pour le tourisme dans un même corps de métier afin d'offrir à la profession poids et visibilité.

Conformément à son objet, la FFTS :

- Fédère les gestionnaires de patrimoines souterrains aménagés pour le tourisme- Favorise et participe à l'échange de documentation, d'informations et d'expériences par des moyens concrets tels que : réunions d'information, séminaires et colloques, commissions de réflexion adaptées aux besoins des adhérents, etc.
- Étudie ou participe à l'étude de toute question concernant directement ou indirectement l'efficacité de l'organisation de l'exploitation touristique des espaces patrimoniaux souterrains aménagés pour le tourisme,
- Étudie les questions d'intérêt général, techniques, économiques, financières et sociales, concernant la profession,
- Prend toute mesure pour assurer ou participer à la défense des intérêts patrimoniaux, économiques et moraux des gestionnaires adhérents auprès des pouvoirs publics, des administrations des organismes publics et parapublics, des fédérations sportives

concernées, des organismes professionnels ou syndicaux et de toutes les personnalités morales et juridiques en relation avec la profession,

- Met en place des partenariats avec toutes les associations, fédérations ou unions en relation avec la profession - A pour objet d'être un interlocuteur représentatif et reconnu auprès des pouvoirs publics nationaux et internationaux pour la défense des intérêts de la profession et la réglementation applicable,

- Passe convention avec l'État, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet,

- Participe à l'étude et suivra l'élaboration de tous documents pouvant entraîner ou nécessiter des évolutions législatives,

- Aide ses adhérents dans l'approche conservatoire du milieu souterrain et de son contexte naturel. Cela plus particulièrement en entretenant un lien permanent avec les organismes publics chargés du tourisme, de la recherche scientifique et de la protection de l'environnement,

- Promeut le professionnalisme de ses membres, ainsi que les caractéristiques de la charte d'engagement professionnelle de la FFTS.

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer la Fédération, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer moyennant une cotisation annuelle de 465 euros.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

9. Ajout d'une prestation proposée par le service des mines.

Vu la délibération du 18 décembre 2024 portant approbation des tarifs du service des mines,

Considérant qu'une nouvelle prestation sera bientôt proposée, à savoir un atelier de création de sa pièce de monnaie qui serait frappée sur site « copie du denier médiéval »,

Le prix de la prestation est de 3€/pièce.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

10. Création de poste ATSEM école de l'Eglise à temps non complet.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de remplacer un agent occupant des fonctions d'ATSEM à compter du 1^{er} septembre 2025, suite à une demande de disponibilité. Il précise également que le grade d'ATSEM n'avait pas encore été créé pour cette école maternelle et qu'il convient de régulariser.

Il propose la création d'un poste d'ATSEM à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28.30/35^{ème}, et rappelle que la mission principale d'une ATSEM est, conformément à son statut d'agent public territorial, l'assistance de l'enseignant(e) au quotidien et garantir la sécurité physique et affective des jeunes enfants sur les temps de classe et sur le temps de midi, tout en les aidant dans le développement de leur autonomie.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

11. Signature d'une convention de pâturage – Alpage de la Pousterle.

Suite à la demande adressée par le GAEC du Fournel au sujet de la location de l'alpage de la Pousterle afin d'y faire pâturer ses équins, la commission « agriculture » a étudié le dossier qui a reçu un avis favorable sous conditions.

La convention de pâturage sera signée pour 5 ans sans reconduction tacite.

En effet, le Maire indique qu'il est intéressant, à terme, de louer cet alpage, qui fait partie du territoire AOC « Bleu du Queyras », à des éleveurs de vaches laitières.

L'alpage de la Pusterle n'ayant pas une surface suffisante, une entente avec les communes de Puy-Saint-Vincent et des Vigneaux serait nécessaire. Cette question a déjà été abordée avec la commune de PSV, qui serait favorable. Un courrier a également été envoyé en ce sens au GAEC.

Au regard de ces éléments, le Maire propose de signer les conventions pluriannuelles de pâturage (en forêt soumise et non soumise) pour une durée de 5 ans sans reconduction tacite.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

12. Signature d'une convention avec la commune des Vigneaux pour un accès à l'abreuvoir de la Pusterle.

La commune des Vigneaux a signé une convention pluriannuelle de pâturage avec l'Association Pastorale de la Pusterle en 2024 pour une durée de 9 ans (soit jusqu'en 2032). Plusieurs points d'eau se situent sur cet alpage : le lac des Lauzes, le lac des Hermes, le lac des Charbonnières, la fontaine sur le plateau d'Oréac.

Néanmoins, il arrive fréquemment que ces points d'eau se tarissent en période estivale.

De plus, historiquement, les éleveurs des Vigneaux ont toujours fait boire leurs bêtes aux abreuvoirs de la Pusterle.

Vu les antécédents avec M. LAGIER-TOURENNE, qui n'a plus de convention de pâturage le liant à la commune de L'Argentière, et le fait qu'aucune convention n'a jamais été signée avec la commune des Vigneaux, le Maire demande à ce qu'il soit autorisé à signer la convention dont il donne lecture, afin d'encadrer cet accès.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

13. Demande de subvention au Département pour l'acquisition de matériel informatique pour le service administratif.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de remplacement d'une partie des ordinateurs de la mairie devenus trop anciens pour accepter les mises à jour, et précise qu'ils deviendront inutilisables. Le son coût prévisionnel de l'opération est de 4 191,71 € HT sur lequel une subvention à hauteur de 3 000 € est sollicitée auprès du Département (enveloppe cantonale).

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

En l'absence de questions du public, la séance est levée à 21H14.

<p>La Secrétaire de séance Madame Christine LAZARINI</p> 	<p>Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ</p>  
<p>PV signé le 28 mai 2025</p>	<p>PV publié le 28 mai 2025</p>